Zeitschrift: Boissiera : mémoires de botanique systématique
Herausgeber: Conservatoire et Jardin Botaniques de la Ville de Genève
Band: 7 (1943)

Artikel: Pour une nomenclature phytogéographiquue internationale
Autor: Roberty, Guy
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-895672

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour une nomenclature phytogéographique internationale

par

Guy ROBERTY, Dr ès sc. (Roaix, Vaucluse)

(Manuscrit reçu le 12 février 1943)

La biogéographie présente, relativement aux autres sciences, un caractère assez particulier : elle se veut sans théorie. Elle prétend aider l'homme à s'asservir le monde, à discipliner les déserts et les forêts, les taïgas et les mangroves. Elle ne se soucie aucunement, en revanche, de l'élever à des raisonnements généraux. Faisant alterner un lyrisme, le plus souvent à base de photogravures, et des graphiques ou des tableaux statistiques simplifiés, elle se manifeste en de gros ouvrages à textes courts et faciles, particulièrement propres à rehausser cette haute opinion que le lecteur moyen y vient chercher de ses propres aptitudes intellectuelles. En revanche, dans le travail quotidien du spécialiste, ce même caractère a les résultats les plus fâcheux. On trouvera notamment dans *Life-forms of terrestrial flowering plants* de DU RIETZ [1] un exposé complet des incertitudes et des variations où se débat la nomenclature de cette science.

Il paraît très souhaitable et plus nécessaire encore de mettre un terme à cette confusion.

Est-il opportun de créer des domaines phytogéographiques indépendants des domaines climatiques ? D'une part, le

---

[1] DU RIETZ, G. E. in *Acta phytogeographica Sueciae* I (1931).

climat actuel n'explique pas tous les faits biologiques; il détermine l'aspect et la vigueur de la végétation, mais la composition floristique dépend en premier lieu du paléoclimat et ensuite de contingences historiques, tant naturelles qu'humaines. D'autre part, le météorologiste appréhende, selon des mesures objectives, mais artificielles, des faits très dispersés, cependant que le phytogéographe est appréhendé, selon des impressions physiques mais subjectives, par des faits continus. Pour illustrer cette différence, nous choisirons, en exemple banal, un mur. Le météorologiste est indifférent à ce mur. Cependant, à son pied, au nord, on trouvera une flore différente de celle existant à son pied, au sud. Le premier argument justifie l'existence d'études générales proprement phytogéographiques; il nous a guidé dans l'élaboration de notre *Contribution à l'Etude phytogéographique de l'Afrique occidentale française*. Nous avons repris, pour en développer très complètement une partie, cette étude. Après plusieurs mois de travail, il nous a fallu constater une cause de confusion dans le principe même de cette marche que nous suivions d'un système général vers les faits particuliers. C'est ainsi que le second argument s'est imposé à notre esprit et que nous en sommes venu à considérer la nécessité d'une division du travail entre le météorologue et le botaniste. Au premier reviennent les considérations générales, la définition des climats, le tracé de leurs frontières sur des cartes à petite échelle. Au second seront réservées les analyses de détail, la définition des biotopes, la délimitation de leurs aires sur des plans à grande échelle. Entre ces deux champs d'action, il restera une zone de pénétration difficile où le météorologue interpolant et le botaniste extrapolant pourront un jour se rencontrer.

Cette division du travail laisse aux mains du phytogéographe les instruments si ingénieux que l'on a mis au point pour l'étude des micro-climats. Cependant, l'étude du microclimat est une chose, l'étude de la flore une autre chose

— et l'étude du biotope une synthèse de toutes deux. Ici également une division du travail s'impose, comparable à celle qui, peu à peu, s'est imposée entre la botanique générale et la botanique systématique.

Il est d'ores et déjà possible, il a toujours été possible, de nommer les paysages d'une façon systématique, j'entends bien de les nommer, non pas de les délimiter. De même en matière d'espèces, les noms seuls et non les limites font l'objet de règles précises. Ceci étant fait, l'on s'émerveillera du progrès accompli. Or, les exigences des chercheurs quant à ces dénominations sont bien connues car, du point de vue où nous nous plaçons ici, le paysage s'identifie à l'espèce. Les paysages eux-mêmes font partie d'un secteur climatique ou, dans certains cas particuliers, non climatique, mais édaphique ou purement artificiel. Nous identifierons le secteur, de quelque sorte qu'il soit, au genre et nous aurons ainsi un terme binomial. Certes, il existe déjà des binômes dans la littérature phytogéographique. L'on sait qu'ils sont constitués par l'addition de la désinence *-etum* au nom du genre de la plante caractéristique et la mise au génitif de son épithète spécifique, ainsi *Quercetum ilicis* formé à partir de *Quercus ilex*. Le *Quercetum ilicis* nomme un paysage typiquement méditerranéen. L'étudiant qui débute pourra-t-il deviner que le *Quercetum roburis* nomme un paysage non méditerranéen ? Il y a pire : dans son splendide ouvrage sur la végétation du SÉNÉGAL, TROCHAIN distingue trois « pseudo-climax à *Acacia stenocarpa* », l'un sahélo-saharien, l'autre sahélo-soudanien, le troisième soudano-sahélien. Nous-même avons publié un « *Acacietum Seyalis* [1] forme sahélienne » et un « *Acacietum Seyalis* forme soudanaise » et dans l'étude inédite mentionnée ci-dessus, nous avons reconnu la nécessité d'établir cinq nouvelles formes de ce même *Acacietum Seyalis*. Une termino-

[1] *Acacia stenocarpa* Hochst. fide A. Chev. in TROCHAIN et *Acacia Seyal* Del. fide Hutch. et Dalz. in nobis doivent être tenus pour synonymes.

logie aussi riche en *nomina ambigua* et *confusa* doit être abandonnée. En fait, les espèces édificatrices ou typiques d'un paysage sont à ce paysage ce que les organes végétatifs sont à l'espèce. Imaginez un instant que LINNÉ ait suivi les errements exposés ci-dessus : nous aurions des genres *Tuberoradix*, *Pinnatifolium*, etc... chacun groupant des espèces ou même des fragments d'espèce sans nulle parenté entre elles. Au contraire, les binômes du type genre-espèce, dans le cas particulier comprenant un nom de secteur et une épithète de paysage, ne prêteront pas à confusion, sous quelques conditions faciles, et à codifier, et à respecter.

Voici quelles nous paraissent être ces conditions.

1° Le nom du secteur, s'il est déterminé par des facteurs climatiques, doit n'être inspiré, ni de noms vernaculaires imprécis, ni d'un nom de plante. On s'abstiendra d'y employer la désinence *-etum*.

Exemple : notre « Secteur sahélien désertique », en l'honneur de CHUDEAU, sera nommé *Chudealium*, non pas *Sahelum*, parce qu'il y a un SAHEL algérien et un SAHEL soudanais qui sont biogéographiquement très différents, ni *Seyalum*, ni même *Chudealietum*.

2° Dans ce cas général, l'épithète de paysage rappellera de préférence l'aspect de ce paysage.

Exemple : notre « *Acacietum Seyalis*, forme sahélienne » sera nommé *Chudealium sylvestre*.

3° Dans le cas particulier de paysages non déterminés par le climat, l'ancienne terminologie sera maintenue si — et il semble que ce soit aussi des conditions de fait — *a*) la plante caractéristique y constitue un peuplement pur ou à peu près tel, *b*) cette même plante n'est caractéristique d'aucun autre paysage.

Exemple : *Mimosetum asperae*.

4° Toute diagnose de secteur (*portio*) ou de paysage (*pagus*) devra, pour être valable, se conformer aux règles édictées par le Congrès de CAMBRIDGE pour les diagnoses de

genres et d'espèces. En l'état actuel des choses, le dossier du type comprendra au moins un relevé précisément situé et daté de *toutes* les plantes observées, un croquis perspectif et un schéma topographique même très sommaire. Ces dossiers devront être déposés dans des locaux accessibles au public. Il y aurait intérêt à ce que fût indiqué le stade végétatif des plantes citées, ceci afin de donner une date biologique du relevé, concuremment à sa date solaire.

5° Dans les diagnoses, il sera bon d'employer un minimum de termes techniques. Sept strates de végétation devraient être distinguées et toujours nommées par les mêmes mots. Nous proposons :

Forêt	= *sylva*	d'arbres = *arbores*
Garenne	= *luculus*	d'arbustes = *arbusti*
Brousse	= *dumus*	d'arbrisseaux = *frutices*
Lande	= *tescum*	de sous-arbrisseaux = *suffrutices*
Jungle	= *altipratum*	de grandes herbes = *herbacei*
Prairie	= *pratum*	d'herbes = *herbae*
Gazon	= *caespes*	de petites herbes = *herbulae.*

En appliquant les règles ci-dessus proposées à la mise en ordre détaillée d'une partie de nos observations, nous sommes parvenus à une clarté qui nous paraît très grande. La tentative a besoin d'être faite à nouveau sur d'autres végétations que celles de l'AFRIQUE OCCIDENTALE. Il est vraisemblable, surtout de nos jours, que de longues années se passeront avant qu'une codification internationale puisse être établie et admise par tous. Il n'en est pas moins nécessaire d'en jeter au plus tôt les bases.

Les nomenclateurs ont un rôle aride et obscur, l'avenir des sciences biologiques repose cependant très nécessairement sur eux. Le quantum d'action des physiciens, l'angle droit des géomètres, anonymes et interchangeables, n'ont pas d'équivalent dans le monde animé. Même les cellules d'un

myxomycète, même les soldats d'une fourmilière en armes, sont d'abord des individus. Un classement raisonné de ces individus innombrables exige d'abord que tout groupement, même erroné, même arbitraire, établi parmi eux, possède un nom à signification précise.

Les faits ne sont rien quand on ne dispose pas de mots pour les nommer.